



03 MAI 2004

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 3 mai 2004 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

DONALD DEMERS

PAUL M. ROLLAND

JEAN-MARC MALTAIS

RÉAL BRUNELLE

SERGE DION

Monsieur le conseiller **PATRICK CHABONNEAU** est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2004-05-211 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2004
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2004-05-212 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 26 AVRIL 2004

O3 MAI 2004

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2004-05-213 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2004
- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AVRIL 2004
- 2004-05-214 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 28 AVRIL 2004
- N. M. 3.4 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2003

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE PUBLIQUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC DEUX PARTIES DU LOT 146 DU CADASTRE OFFICIEL DE BROMONT, REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE LA RUE DE PAPINEAU
- AM 5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 1.1.5 (DOCUMENTS MUNICIPAUX), LA SECTION RELATIVE AUX VENTES DE GARAGE DE L'ARTICLE 1.4.4.7 (CERTIFICAT D'OCCUPATION)
- 2004-05-215 5.3 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 873-02-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 1.1.5 (DOCUMENTS MUNICIPAUX), LA SECTION RELATIVE AUX VENTES DE GARAGE DE L'ARTICLE 1.4.4.7 (CERTIFICAT D'OCCUPATION) DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 873-2003, ANNÉE 2004 »

6. **RÈGLEMENTS**

- 2004-05-216 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 888-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENTS DOLLARS (129 700 \$) RELATIVEMENT À L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE
- 2004-05-217 6.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-02-2004 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-113, H01-165, H03-301, H03-303, C04-422, H04-424, H04-433, H04-459 ET C04-469 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DUDIT RÈGLEMENT »

03 MAI 2004

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 *TRÉSORERIE*

2004-05-218 7.1.1 ÉTATS FINANCIERS 2003 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT

2004-05-219 7.1.2 SIGNATURE DES CHÈQUES EN L'ABSENCE DE LA TRÉSORIÈRE

7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

2004-05-220 7.2.1 ACQUISITION, PAR BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC, D'UNE SERVITUDE LE LONG DES RUES CHAMPLAIN ET DE STANSTEAD CONCERNANT LEURS INFRASTRUCTURES

2004-05-221 7.2.2 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE RELATIVEMENT À L'ÉCOULEMENT DES SURPLUS D'EAUX USÉES DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 1, RUE DES DEUX-MONTAGNES

2004-05-222 7.2.3 ADJUDICATION DU CONTRAT DE RAPIÉÇAGE ET DE PAVAGE DE PETITE SURFACES

2004-05-223 7.2.4 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET D'ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM 35%

2004-05-224 7.2.5 ACHAT DU LOT 1004-22 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (RUE COOLEY)

7.3 *URBANISME*

N. M. 7.3.1 DEMANDE D'ALIÉNATION, DE LOTISSEMENT ET D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DU LOT 980 DU CADASTRE DE BROMONT, CHEMIN COMPTON

2004-05-225 7.3.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT AU LOTTISSEMENT DU LOT 513-6-1

2004-05-226 7.3.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT AU BÂTIMENT ACCESSOIRE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 14 RUE DE SOULANGES

2004-05-227 7.3.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AIRE DE REFUGE SUR UNE PARTIE DU LOT 1044 DU CADASTRE DE SHEFFORD (OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RUE À PARTIR DU CHEMIN LAPOINTE

2004-05-228 7.3.5 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IMMOBILIER SKI BROMONT

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

03 MAI 2004

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

2004-05-229 7.5.1 LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE : RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

2004-05-230 7.6.1 AVIS DE LA VILLE DE BROMONT RELATIVEMENT AUX PROPOSITIONS D'OBJECTIFS RÉGIONAUX DE PROTECTION INCENDIE

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

8. **DIVERS**

2004-05-231 8.1 BAR CHEZ SAM : CHAMPS DE RÊVES

2004-05-232 8.2 SKI BROMONT : COMPÉTITION DE MINI-BAJA

2004-05-233 8.3 CONCOURS MAISONS FLEURIES 2004

2004-05-234 8.4 COMITÉ DE LEVÉE DE FOND DE LA FONDATION DE LA RECHERCHE SUR LES MALADIES INFANTILES : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

2004-05-235 9.1 EMBAUCHE D'UNE COORDINATRICE DES CAMPS DE JOUR, ETÉ 2004

2004-05-236 9.2 CONGÉ SANS SOLDE DE MADAME ISABELLE CHABOT, PRÉPOSÉE AUX PERMIS

2004-05-237 9.3 AJUSTEMENT SALARIAL DE MADAME LYNE RIENDEAU

2004-05-238 9.4 EMBAUCHE DE MADAME ANGÈLE CORRIVEAU À TITRE DE SECRÉTAIRE DE LA GESTION DU TERRITOIRE TEMPORAIRE

2004-05-239 9.5 EMBAUCHE DE MADAME MARIE-JOSÉE DUMAS À TITRE D'EMPLOYÉE SURNUMÉRAIRE POUR L'ÉTÉ 2004 À LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

N. M. 10.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE CITOYENS DE LA RUE DE JOLIETTE CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE MULTIFAMILIALES

N. M. 10.2 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUES LE 8 ET LE 21 AVRIL 2004

03 MAI 2004

- N. M. 10.3 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À UNE LICENCE AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX FAITE PAR LE RESTO-BAR LE TRANSIT, 101 AVENUE DU CIEL
- N. M. 10.4 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À UNE LICENCE AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX FAITE PAR CHEZ TABBY INC, 107 BOULEVARD DE BROMONT
- N. M. 10.5 DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT LE DOSSIER DE MONSIEUR JEAN-RENÉ GAUTHIER

11. **VARIA**

- 2004-05-240 11.1 MÉMOIRE PRÉPARÉ PAR UN COMITÉ DE TRAVAIL RÉGIONAL RELATIF À L'IMPORTANCE D'UN CÉGEP EN RÉGION

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 2004-05-241 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2004-05-211

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2004

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modification suivantes :

- Le sujet numéro 7.3.1 est reporté à une séance subséquente.
- Le sujet suivant à été ajouté au « VARIA » de l'ordre du jour :

03 MAI 2004

11.1 MÉMOIRE PRÉPARÉ PAR UN COMITÉ DE TRAVAIL RÉGIONAL RELATIF À L'IMPORTANCE D'UN CÉGEP EN RÉGION

ADOPTÉ

2004-05-212

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 26 AVRIL 2004

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal tenue le 26 avril 2004.

ADOPTÉ

2004-05-213

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2004

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2004 au montant de **DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS ET TROIS CENTS (2 159 890,03 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

03 MAI 2004

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
D'AVRIL 2004**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction émis durant le mois d'avril 2004. Le montant des permis émis durant le mois d'avril 2004 se chiffre à **QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE DOLLARS.**

2004-05-214

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
28 AVRIL 2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son assemblée tenue le 28 avril 2004, sauf que, pour la résolution numéro 04-208, le Conseil autorise en plus, les usages suivants de la catégorie d'usages c4 :

- Vente au détail de motocyclettes et de motoneiges ;
- Vente au détail de véhicules récréatifs et roulottes de camping.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE BROMONT,
EXERCICE FINANCIER 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers de la Ville de Bromont, exercice financier 2003.

03 MAI 2004

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE PUBLIQUE ET FERMANT À
TITRE DE CHEMIN PUBLIC DEUX PARTIES DU LOT 146 DU
CADASTRE OFFICIEL DE BROMONT, REPRÉSENTANT UNE
PARTIE DE LA RUE DE PAPINEAU**

Monsieur le conseiller **DONALD DEMERS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement enlevant le caractère de rue publique et fermant à titre de chemin public deux parties du lot 146 du cadastre officiel de Bromont, représentant une partie de la rue de Papineau.

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT L'ARTICLE 1.1.5 (DOCUMENTS MUNICIPAUX), LA
SECTION RELATIVE AUX VENTES DE GARAGE DE L'ARTICLE
1.4.4.7 (CERTIFICAT D'OCCUPATION) DU RÈGLEMENT DE
TARIFICATION NUMÉRO 873-2003**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant l'article 1.1.5 (documents municipaux), la section relative aux ventes de garage de l'article 1.4.4.7 (certificat d'occupation) du règlement de tarification numéro 873-2003.

2004-05-215

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 873-02-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT
L'ARTICLE 1.1.5 (DOCUMENTS MUNICIPAUX), LA SECTION
RELATIVE AUX VENTES DE GARAGE DE L'ARTICLE 1.4.4.7
(CERTIFICAT D'OCCUPATION) DU RÈGLEMENT DE
TARIFICATION NUMÉRO 873-2003, ANNÉE 2004 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

03 MAI 2004

DE dispenser le greffier de faire la lecture du règlement numéro 873-02-2004 lors de son adoption.

ADOPTÉ

2004-05-216

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 888-2004 INTITULÉ
« RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT VINGT-
NEUF MILLE SEPT CENTS DOLLARS (129 700 \$) RELATIVEMENT À
L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2004-04-196 dispensant le greffier de faire la lecture du règlement numéro 888-05-2004 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 888-2004 intitulé
« RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT VINGT-NEUF
MILLE SEPT CENTS DOLLARS (129 700 \$) RELATIVEMENT À
L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE »

ADOPTÉ

2004-05-217

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-
02-2004 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À MODIFIER LES
GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-113,
H01-165, H03-301, H03-303, C04-422, H04-424, H04-433, H04-459 ET C04-
469 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DUDIT
RÈGLEMENT »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

03 MAI 2004

ATTENDU la résolution numéro 2004-04-162 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-02-2004 brs de leur adoption respective ;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 26 avril 2004 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, avec modifications, le second projet de règlement numéro 876-02-2004 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-113, H01-165, H03-301, H03-303, C04-422, H04-424, H04-433, H04-459 ET C04-469 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DUDIT RÈGLEMENT ».

ADOPTÉ

2004-05-218

ÉTATS FINANCIERS 2003 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Bromont pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2003 ;

ATTENDU QUE les revenus se chiffrent à 233 351 \$ et les dépenses à 509 734 \$, ce qui laisse un déficit de 276 383 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit payer 10% du déficit soit la somme de 27 638 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déjà payé la somme de 31 666 \$ (résolution numéro 2002-10-456) et la somme de 1 100 \$ (résolution numéro 2003-12-529) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter les états financiers de l'Office municipale d'habitation de Bromont, exercice financier 2003, lesquels démontrent un solde à payer par l'Office à la Ville de Bromont de CINQ MILLE CENT VINGT-HUIT (5 128 \$) moins QUARANTE-CINQ (45 \$), solde des exercices antérieurs, pour un solde à payer par l'Office à la Ville de Bromont de **CINQ MILLE QUATRE-VINGT-TROIS DOLLARS (5 083 \$)**.

ADOPTÉ

03 MAI 2004

2004-05-219

SIGNATURE DES CHÈQUES EN L'ABSENCE DE LA TRÉSORIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Monsieur Pierre Simoneau, greffier, à signer les chèques, en l'absence de Madame Diane Dufresne, trésorière.

ADOPTÉ

2004-05-220

**ACQUISITION, PAR BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC, D'UNE
SERVITUDE LE LONG DES RUES CHAMPLAIN ET DE STANSTEAD
CONCERNANT LEURS INFRASTRUCTURES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à la réfection des rues Champlain et de Stanstead à la hauteur du Château Bromont et de la Station de ski pendant l'année 2002 ;

ATTENDU QUE Bell Canada et Hydro-Québec ont restructuré leur réseau et procédé aux déplacements de certaines lignes, par la même occasion ;

ATTENDU QUE Bell Canada et Hydro-Québec veulent obtenir de Ville de Bromont les droits de servitudes nécessaires à leurs installations ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par M^e Joanne Désourdy, notaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont accepte de consentir à Bell Canada et à Hydro-Québec les droits de servitude nécessaire à leurs installations.

D'accepter le projet d'acte soumis par M^e Joanne Désourdy, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉ

03 MAI 2004

2004-05-221

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE RELATIVEMENT À
L'ÉCOULEMENT DES SURPLUS D'EAUX USÉES DU POSTE DE
POMPAGE NUMÉRO 1, RUE DES DEUX-MONTAGNES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est propriétaire du poste de pompage localisé entre les numéros civiques 232 et 239 de la rue Deux-Montagnes ;

ATTENDU QUE des travaux de réfection au dit poste de pompage ont été réalisés par les travaux publics l'été dernier ;

ATTENDU QUE la conduite servant d'évacuation aux surplus du poste de pompage touche une partie du terrain adjacent ;

ATTENDU QUE le propriétaire consent à céder une servitude à la Ville de Bromont pour le passage de cette conduite sur son immeuble ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par M^e Hélène M. Goyette, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont acquière une servitude correspondant à une partie du lot 1885, cadastre officiel du Canton de Brome, représentant une superficie de cent vingt-deux mètres carrés et deux dixièmes (122,2 m ca.), montrée à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant la minute numéro 1283, dossier F624.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par M^e Hélène M. Goyette, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude.

ADOPTÉ

2004-05-222

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE RAPIÉÇAGE ET DE PAVAGE DE
PETITES SURFACES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offre public pour inviter des entreprises à soumettre des prix pour le rapiéçage du pavage et le pavage de petites surfaces à l'aide d'un mélange bitumineux AFIN effectuer les réparations sur les rues asphaltées de la Ville ;

03 MAI 2004

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit procéder rapidement à la réparation des nombreux trous dans les rues asphaltées de la ville et ce, avant le début de la saison estivale ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 26 avril 2004, les soumissions suivantes ont été reçues :

Description des travaux et fournitures	Noms des soumissionnaires				
	Asphalte des Cantons	Construction DJL	Sintra Inc	Construction et pavages Continental	Pavages Masko Inc
Item A Mélange bitumineux EB-5 Spécial Client Réparation nids-de-poule incluant préparation des surfaces Quantité approximative 170 tm	31 091.30 \$ taux unitaire : 182,89 \$	32 264.30 \$ taux unitaire : 189,79 \$	32 850.80 \$ taux unitaire : 193,24 \$	45 730.00 \$ taux unitaire : 269,00 \$	35 434.80 \$ taux unitaire : 208,44 \$
Item B Mélange bitumineux EB-10C Pavage de petites surfaces à l'aide d'une paveuse Incluant préparation des surfaces et compaction Les petites surfaces sont celles ayant moins de 25 (vingt-cinq) mètres linéaires mesurées dans le sens de la circulation Quantité approximative 215 tm	21 020,55 \$ taux unitaire : 97,77 \$	25 967,70 \$ taux unitaire : 120,78 \$	29 181,95 \$ taux unitaire : 135,73 \$	25 370,00 \$ taux unitaire : 118,00 \$	49 063,00 \$ taux unitaire : 228,20 \$
Item C Sciage et préparation avant pavage Quantité approximative 250 mli	4 025,00 \$ taux unitaire : 16,10 \$	4 025,00 \$ taux unitaire : 16,10 \$	6 470,00 \$ taux unitaire : 25,88 \$	1 500,00 \$ taux unitaire : 6,00 \$	960,00 \$ taux unitaire : 3,84 \$
GRAND TOTAL (incluant taxes)	56 136,85 \$	62 257,00 \$	68 502,75 \$	72 600,00 \$	85 457,80 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de rapiécage du pavage et pavage de petites surfaces à l'aide d'un mélange bitumineux pour l'année 2004 au plus bas soumissionnaire conforme soit Asphalte des Cantons inc., pour les taux unitaires suivants :

ITEM A	Mélange bitumineux EB-5 Spécial client - Réparations nids-de-poule incluant préparation des surfaces au montant de 182,89 \$/t.m., taxes incluses
---------------	--

	03 MAI 2004
ITEM B	Mélange bitumineux EB-10C Pavage de petites surfaces à l'aide d'une paveuse incluant préparation des surfaces et compaction. Les petites surfaces sont celles ayant moins de 25 (vingt-cinq) m.li. mesurés dans le sens de la circulation au montant de 97,77 \$/t.m., taxes incluses.
ITEM C	Sciage et préparation avant pavage au montant de 16,10 \$/m.li., taxes incluses.

ADOPTÉ

2004-05-223

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET D'ÉPANDAGE
DE CHLORURE DE CALCIUM 35%**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité des entreprises à soumettre des prix pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium 35%;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 26 avril 2004, les soumissions suivantes ont été reçues :

Nature des travaux	Noms des soumissionnaires		
	Déneigement Robert Poirier Inc	Calclo 2000 Inc	Somavrac (C. C.) Inc
Fourniture et épandage de CaCl ₂ , rencontrant la norme BNQ 2410-300 en solution de 35%/litre	0,229 \$/litre taxes en sus	0,233 \$/litre taxes en sus	0,245 \$/litre taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

03 MAI 2004

D'adjuger le contrat pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium 35% pour l'année 2004 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Déneigement Robert Poirier Inc. au prix de 0,229 \$/litre taxes en sus.

QUE les paiements s'effectueront sur présentation des factures.

ADOPTÉ

2004-05-224

ACHAT DU LOT 104-22 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (RUE COOLEY)

ATTENDU QUE 9085-1981 Québec inc., propriétaire du projet domiciliaire dont fait partie la rue Cooley, a satisfait les exigences du protocole d'entente et de la réglementation municipale touchant la confection des rues ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte d'achat rédigé par Me André Robitaille, notaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont acquière de la compagnie 9085-1981 Québec inc., le lot 104-22, cadastre officiel du Canton de Brome, d'une superficie de six mille soixante-douze mètres carrés et quatre dixièmes (6 072,4 m ca.), représentant la rue Cooley.

QUE le coût d'achat de l'emprise de cette rue s'élève à **UN DOLLAR (1,00 \$)**.

D'accepter le projet d'acte d'achat soumis par M^e André Robitaille, notaire;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de d'achat soumis par M^e André Robitaille, notaire.

ADOPTÉ

N. M.

**DEMANDE D'ALIÉNATION, DE LOTISSEMENT ET D'UTILISATION
À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DU LOT 980 DU
CADASTRE DE BROMONT, CHEMIN COMPTON**

Le sujet numéro 7.3.1 est reporté à une séance subséquente.

03 MAI 2004

2004-05-225

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT AU
LOTTISSEMENT DU LOT 513-6-1**

ATTENDU l'avis public publié dans l'hebdomadaire *Le Guide*, dans son édition du 17 avril 2004 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser une profondeur de 45,72 mètres au lot 513-6-1 du cadastre de Farnham alors que le règlement demande une profondeur minimum de 60 mètres.

ADOPTÉ

2004-05-226

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT AU
BÂTIMENT ACCESSOIRE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 14 RUE DE
SOULANGES**

ATTENDU l'avis public publié dans l'hebdomadaire *Le Guide*, dans son édition du 17 avril 2004 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de réduire la distance prescrite d'un bâtiment accessoire situé au 14, rue de Soulanges, à une ligne de terrain de 90 centimètres à 30 centimètres d'une ligne de terrain.

ADOPTÉ

2004-05-227

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AIRE
DE REFUGE SUR UNE PARTIE DU LOT 1044 DU CADASTRE DE
SHEFFORD (OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RUE À PARTIR DU
CHEMIN LAPOINTE**

03 MAI 2004

ATTENDU l'avis public publié dans l'hebdomadaire *Le Guide*, dans son édition du 17 avril 2004 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'augmenter la distance prescrite pour une aire de refuge passant de 250 mètres à 275 mètres pour la partie du lot 1044 du cadastre de Shefford (ouverture d'une nouvelle rue à partir du chemin Lapointe).

ADOPTÉ

2004-05-228

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
IMMOBILIER SKI BROMONT**

ATTENDU QU'une entente concernant les travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Immobilier Ski Bromont de construire une nouvelle rue dans le secteur du Val des Irlandais ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le protocole d'entente concernant la construction de la spécifiée au dossier ISBS-011 préparée par Teknika inc. dans le secteur du Val des Irlandais pour le compte de Immobilier Ski Bromont.com.

Que la durée de cette entente de développement soit de trois (3) ans.

ADOPTÉ

2004-05-229

**LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE : RENOUVELLEMENT DE LA
COTISATION ANNUELLE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

03 MAI 2004

D'auroriser la trésorière à payer la somme de **CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$)**, taxes en sus, à Loisir et sport Montérégie, somme représentant l'adhésion de la Ville de Bromont à l'organisme.

ADOPTÉ

2004-05-230

**AVIS DE LA VILLE DE BROMONT RELATIVEMENT AUX
PROPOSITIONS D'OBJECTIFS RÉGIONAUX DE PROTECTION
INCENDIE**

ATTENDU QUE, le 19 avril 2004, les objectifs régionaux de protection incendie furent présentés aux membres du conseil de Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont donné leur avis sur les objectifs régionaux de la Municipalité régionale de comté de La Haute Yamaska ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE donner l'avis de la Ville de Bromont à la MRC de La Haute Yamaska sur les objectifs régionaux de protection incendie, tel que requis en vertu de l'article 15 de la loi en sécurité incendie.

ADOPTÉ

2004-05-331

BAR CHEZ SAM : CHAMPS DE RÊVES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**

D'accepter la tenue du spectacle musical au Bar Chez Sam durant une fin de semaine du mois d'août prochain.

03 MAI 2004

LE VOTE EST DEMANDÉ :

– POUR LA PROPOSITION :

Messieurs les conseillers : **DONALD DEMERS
JEAN-MARC MALTAIS
RÉAL BRUNELLE**

– CONTRE LA PROPOSITION :

Messieurs les conseillers : **PAUL M. ROLLAND
SERGE DION**
Madame la mairesse : **PAULINE QUINLAN**

REJETÉ

2004–05–232

SKI BROMONT : COMPÉTITION DE MINI-BAJA

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la tenue les 6, 7 et 8 mai 2004, des compétitions SAE Mini-Baja East 2004 organisées par l'École de technologie supérieure de l'Université du Québec.

ADOPTÉ

2004–05–233

CONCOURS MAISONS FLEURIES 2004

ATTENDU QUE le Club Horticole de Bromont souhaite assurer la coordination du CONCOURS MAISONS FLEURIES 2004 ;

ATTENDU QUE le CONCOURS MAISONS FLEURIES 2004 est intégré au calendrier des activités du Club ;

ATTENDU qu'un montant de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** est alloué à cette activité dans le budget 2004 du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

03 MAI 2004

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une subvention de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** au Club Horticole de Bromont pour l'organisation du concours maisons fleuries 2004.

ADOPTÉ

2004-05-234

**COMITÉ DE LEVÉE DE FOND DE LA FONDATION DE LA
RECHERCHE SUR LES MALADIES INFANTILES : DEMANDE DE
CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne peut accéder à la demande de contribution financière de la Fondation de la recherche sur les maladies infantiles, la somme d'argent n'ayant pas été prévue au budget.

ADOPTÉ

2004-05-235

**EMBAUCHE D'UNE COORDINATRICE DES CAMPS DE JOUR, ETÉ
2004**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le Livre blanc sur le Loisir au Québec et que le cadre d'intervention gouvernementale fait de la Ville, le premier corps public de référence en matière de loisirs et de sports ;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Bromont gère le programme Camp de jour 2004, que Monsieur Ronald Caron, directeur SLCVC, a passé des entrevues et qu'il a sélectionné Madame Caroline Couture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

03 MAI 2004

D'embaucher Madame Caroline Couture à titre de coordonnatrice du Camp de jour 2004, au taux de 13,50 \$/heure, à partir du 13 avril 2004, pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

2004-05-236

**CONGÉ SANS SOLDE DE MADAME ISABELLE CHABOT, PRÉPOSÉE
AUX PERMIS**

ATTENDU la lettre de Madame Isabelle Chabot, préposée aux permis, demandant un congé sans solde pour une durée de deux (2) ans ;

ATTENDU QUE l'article 23.02 de la convention collective en vigueur prévoit un congé sans solde d'une durée maximale de dix-huit (18) mois ;

ATTENDU QUE, suite à l'affichage à l'interne du poste de préposée aux permis pour une durée de deux (2) ans, Madame Lyse Marcoux a posé sa candidature ;

ATTENDU QUE Madame Lyse Marcoux est familière avec le travail, remplaçant régulièrement Madame Chabot et qu'elle répond aux exigences ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont accepte la demande de Madame Chabot d'un congé sans solde de deux (2) ans et que Madame Lyse Marcoux la remplace durant son absence, au salaire de Madame Chabot, pour 40 heures par semaine ;

QU'une lettre d'entente soit signée entre le syndicat et la Ville de Bromont afin d'en déterminer les modalités.

ADOPTÉ

2004-05-237

AJUSTEMENT SALARIAL DE MADAME LYNE RIENDEAU

ATTENDU QU'une lettre d'entente entre la Ville et la Fraternité des policiers de Bromont concernant le salaire des sergents-superviseurs a été adoptée par la résolution 2003-10-455 ;

03 MAI 2004

ATTENDU QUE Madame Lyne Riendeau, engagée en juillet 1994, était à ce moment-là, en tant que policière, à l'échelon 60 – 72 mois ;

ATTENDU QUE les postes d'une catégorie supérieure à celle de policier ne sont pas intégrés à l'échelle de progression annuelle et ont juste un échelon, soit celui de 72 mois et + ;

ATTENDU QUE la Fraternité des policiers de la Ville de Bromont accepte que le salaire de madame Lyne Riendeau soit celui de la classe 72 mois et +, à partir du 1^{er} juillet 2003, au lieu du 1^{er} avril 2003 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le salaire de Madame Lyne Riendeau soit celui de la classe 72 mois et +, majoré de 7,5 %, tel que stipulé dans la lettre d'entente adoptée le 6 octobre 2003, et ce, rétroactivement à partir du 1^{er} juillet 2003.

ADOPTÉ

2004-05-238

**EMBAUCHE DE MADAME ANGÈLE CORRIVEAU À TITRE DE
SECRÉTAIRE DE LA GESTION DU TERRITOIRE TEMPORAIRE**

ATTENDU QUE Madame Lyse Marcoux, secrétaire de la gestion du territoire, remplacera Madame Isabelle Chabot pour une période de deux (2) ans et qu'elle doit, dès maintenant, compléter sa formation sur les codes et règlements;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne, tel que stipulé dans la convention collective en vigueur, et qu'aucun employé à l'interne n'a appliqué pour le poste ;

ATTENDU QUE Madame Angèle Corriveau a effectué un stage à la Ville de Bromont d'octobre à décembre 2003, à l'entière satisfaction de Monsieur Nicolas Rousseau, et répond aux exigences demandées;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Madame Angèle Corriveau soit embauchée à titre de secrétaire de la gestion du territoire temporaire, à partir du 28 avril 2004, au taux de la classe 4, an 1, quarante (40) heures par semaine et ce, jusqu'au retour de Madame Chabot, à l'été 2006.

ADOPTÉ

03 MAI 2004

2004-05-239

**EMBAUCHE DE MADAME MARIE-JOSÉE DUMAS À TITRE
D'EMPLOYÉE SURNUMÉRAIRE POUR L'ÉTÉ 2004 À LA CENTRALE
DE TRAITEMENT DES EAUX**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'engager un employé à la centrale de traitement de l'eau pour la période d'été afin d'effectuer les remplacements de vacances ;

ATTENDU QUE Madame Marie-Josée Dumas a travaillé à la Ville comme étudiante durant l'été 2003 ;

ATTENDU QUE Madame Marie-Josée Dumas possède la certification requise par le ministère de l'Environnement pour opérer une usine de filtration ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher Madame Marie-Josée Dumas, à partir du 31 mai 2004, en tant qu'opératrice usine de filtration surnuméraire, pour une période de 13 semaines, au taux de la classe 2 an 1, selon la convention collective en vigueur, pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE CITOYENS DE LA RUE DE JOLIETTE
CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE MULTIFAMILIALES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

N. M.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUES LE 8 ET LE 21 AVRIL 2004**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux.

03 MAI 2004

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À
UNE LICENCE AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES
COURSES ET DES JEUX FAITE PAR LE RESTO-BAR LE TRANSIT,
101 AVENUE DU CIEL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis.

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À
UNE LICENCE AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES
COURSES ET DES JEUX FAITE PAR CHEZ TABBY INC, 107
BOULEVARD DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis.

N. M.

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION
DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT LE
DOSSIER DE MONSIEUR JEAN-RENÉ GAUTHIER**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite décision.

2004-05-241

**MÉMOIRE PRÉPARÉ PAR UN COMITÉ DE TRAVAIL RÉGIONAL
RELATIF À L'IMPORTANCE D'UN CÉGEP EN RÉGION**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

03 MAI 2004

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont appuie le mémoire intitulé « L'Importance d'un CÉGEP en région » préparé par un comité de travail régional,

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Fernand Rondeau demande que la rue du Maquignon soit asphaltée Il dépose, à cette effet, une pétition des citoyens de ladite rues.
- Monsieur René Baril de la rue Joliette intervient relativement à la construction de multifamiliales sur le boulevard de Bromont, à l'arrière de la rue de Joliette
- Monsieur Simon Perras demande pourquoi le projet de Champs de rêves a été refusé.
- Madame Anitas Pa«radis demande où en est le dossier du pavillon de service de l'école de la Chantignole.
- Madame Kathleen Marcel intervient sur le même sujet.
- Madame Marie-Claude Cabana demande pourquoi la demande faite par l'association « Les amis des sen tiers de Bromont » n'a pas reçu de réponse de la Ville et que le sujet ne soit pas inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée. Elle déplore que certains tronçons de la piste, dans le secteur de la rue Frontenac ne soient pas praticables.
- Madame Mélissa Lecourt dit qu'en refusant d'accepter la tenue du spectacle musical au bar Chez Sam, ce sont les enfants malades de Saint-Justine qui seront pénalisés.
- Monsieur Rémi Fournier dépose une pétition contre la tenue dudit spectacle musical.

Monsieur Martin Philibert demande des informations sur le dossier Bromont sur le lac.

03 MAI 2004

- Madame Josée Charrette demande s’il y a une date butoir relativement au dossier du pavillon de service à l’école de la Chantignole.
- Madame Suzie Turmel demande quand le règlement de zonage a été modifié pour que maintenant le Conseil doivent autoriser une activité.
- Monsieur Mikhail Zayat demande que peuvent faire les citoyens pour la base de plein air.
- Madame Marie-France Goyette s’informe aussi sur le pavillon de service de l’école de la Chantignole.

2004–05–241

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER